

AVIS PUBLIC


EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Lors de la séance extraordinaire du 17 décembre 2019 tenue à salle Maurice-Ravary du Centre sportif Soulanges, situé au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe, le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe a adopté le *Règlement numéro 124-2012-01 modifiant le Règlement numéro 124-2012 sur le comité consultatif d'urbanisme de Saint-Polycarpe.*

Le règlement est disponible et peut être consulté au bureau de l'hôtel de ville durant les heures normales d'ouverture.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

DONNÉ À SAINT-POLYCARPE CE VINGTIÈME JOUR DE DÉCEMBRE DEUX MILLE DIX-NEUF.




Anne-Marie Duval
Directrice générale et secrétaire-
trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Anne-Marie Duval, Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Polycarpe, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 20 décembre 2019, entre 17 et 18 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20 décembre 2019.



Anne-Marie Duval
Directrice générale et secrétaire-
trésorière adjointe